

## AVIS CESEC N°2019-42<sup>1</sup>

*Relatif au*

### ***Programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en Corse 2019/2022/IPI-MED***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine du 03 juillet 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le programme de soutien à l'internat et au post-internat en médecine générale en corse 2019/2022/IPI-MED*;

**Après avoir entendu**, Madame Pascale VALLE, Direction de l'Education de l'Enseignement et de la Recherche, Service de l'enseignement supérieur,

**Sur rapport de** Madame Pat O'BINE, pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 23 juillet 2019 à Ajaccio,  
Prononce l'avis suivant,**

Depuis 2004, la première année commune aux études de santé (PACES) est inscrite à la carte des formations de l'Université de Corse. L'ouverture de cette classe universitaire offre l'opportunité aux jeunes corses d'étudier dans une université à taille humaine, à proximité de leur famille. Son succès ne s'est pas démenti et ses effectifs sont en augmentation constante (66 étudiants pour la promotion de 2004 ; 215 étudiants pour la promotion 2019).

Les membres du CESECC, accueillent avec une attention toute particulière, les dispositions de ce programme. Celles-ci leur paraissent utiles et adaptées en distinguant toutefois, qu'elles sont sans commune mesure avec ce qui existe dans d'autres filières universitaires, que ce soit en Corse ou sur le continent.

Il paraît indéniable que cette prise en charge permet de rapprocher les étudiants de leurs familles et de suivre cette première année en toute sérénité.

Les conseillères et les conseillers s'interrogent dans le cas d'un élargissement éventuel de ce type de programme, si d'autres filières d'études pourraient se voir attribuer de tels soutiens.

Le CESECC souligne l'effort sans précédent effectué par la Collectivité de Corse permettant aussi, par ce type d'initiative, de pouvoir donner une alternative à la problématique des déserts médicaux.

---

<sup>1</sup>Adopté à la majorité

Résultats des votes

Votants :47

Contre :1

Pour : 46

Les membres du CESECC, demandent que soit instituée une clause d'engagement incitative d'installation des futurs praticiens en Corse, sous la forme d'une contractualisation, permettant d'exercer sur un temps donné ou pleinement en Corse ; surtout si l'on garde à l'esprit que l'avenir du secteur médical, pourrait s'inscrire dans des projets potentiels de création d'un CHU ou d'un CHR insulaires, ce qui pourrait attirer des étudiants à revenir en Corse, lors de stages, ou au terme de leurs études, pour y exercer.

**Le CESEC de Corse émet un avis favorable au programme de soutien à l'internat et au post internat en médecine générale en Corse 2019/2022/ IPI-MED, tout en invoquant la possibilité que ce dispositif puisse s'étendre à d'autres filières universitaires qui en susciteraient le besoin.**

**Le Président du CESEC,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Paul SCAGLIA**